

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 13 (1875)  
**Heft:** 10

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** J.D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183211>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

chets, et dont l'extrême avarice ne lui avait pas permis de quitter son village, résolut cependant de voir Genève avant de mourir.

Un beau jour, il monte en wagon et débarque à Genève ; mais, avant de partir, l'économie vigneron avait pris ses précautions et s'était promis de nombreux plaisirs sans bourse délier.

Il comptait sur quelques bons placements et s'était muni de quatre bouteilles de son meilleur crû de 1865. *Lè Genevois vont s'en letzî lè poté*, se disait-il en patois. Il s'installe dans un hôtel de troisième ordre, admire toutes les curiosités de la ville, depuis Notre-Dame jusqu'à la Machine hydraulique, et songe enfin, l'avant-veille de son départ, à opérer la vente de son vase de 1865. Il s'en va dans quelques maisons que le juge de paix de son cercle lui avait recommandées ; le premier client qu'il voit, ancien chapelier retiré des affaires, déguste le vin et fait une horrible grimace, en s'écriant :

— Ce n'est pas là du vin pur, c'est trop fort !

Notre vigneron eut beau protester :

— Je l'ai planté, je l'ai vu naître, je l'ai porté au pressoir, je l'ai soigné, soutiré, et personne autre que moi n'y a mis le nez.

Tout fut inutile. Le chapelier était à cheval sur ses opinions vinicoles.

Chez un autre bourgeois, même réponse :

— Il est impossible qu'un vin de cette force soit un vin naturel !

Notre vigneron rentra le soir à l'hôtel tout désappointé ; il fut préoccupé toute la nuit de sa mésaventure et regrettait déjà la dépense du voyage. Mais cette insomnie avait porté ses fruits... Tout à coup il se frappe le front, se lève, s'habille, saisit une carafe d'eau sur sa table de nuit, et de ses quatre bouteilles en fait six, en disant : *Ah ! ie diont que ie lè broulhi, eh bin, ne vù pas être atiusâ à tort.*

Il retourne chez ses clients et les aborde hardiment :

— Eh bien, Messieurs, voilà d'une autre année ; achetez-en ou n'en achetez pas, ça m'est égal, mais faites-moi le plaisir de le goûter.

— A la bonne heure ! s'écria le chapelier, voilà qui s'appelle du vin... Envoyez-m'en cinq cents pots.

Celui-ci l'accompagna chez ses amis et connaissances, et partout même accueil. Le soir, plus de la moitié du grand vase avait trouvé son placement.

Le bonhomme s'en retourna ravi et conta l'aventure à sa femme. Il est encore aujourd'hui en parfaite santé, malgré ses quatre-vingts ans. Jamais il ne raconta son histoire à personne, mais chaque fois qu'il entend parler avec éloge des Genevois, il a soin d'ajouter avec un malin sourire : « Oh ! oui, ce sont surtout de fameux connasseurs en vins. »

#### **Coumeint Grudzon s'esquiva dào violon.**

Deçando passâ Grudzon étai z'u ào martsî dè Losena avoué onna copa d'aveina, que l'avâi battu à l'éclii, pirè cliau derrâi dzo. L'avâi dza sâi devant

d'arrevâ, et ma fâi coumeint n'avâi pas onna centime, l'avâi couâite dè vito veindrè po pouâi quartetta. Assebin n'eut pas petout teri l'ardzeint que coumeinça à férè lo tor dâi cabarets, yo son bosson fut bintout netté. Tantia qu'après avâi prâo bu, sè trova fin riond, mêmameint que l'épécllia anna botollhe dè demi-pot ein tapeint sur la trabllia d'n'a gargotte yo l'étai z'u sè fourra. Lo bougro ne la volliâvè pas pahi, po cein que n'avâi perein et cein amena onna niése avoué lo carbatier que cria on gapion que passâvè devant la pinta. Quand Grudzon ve l'hommo dè la police, ye l'insurta et cein amena onna bagarre dâo diabllo yo bresiront on tabouret et dou carreaux. Mâ tot parâi faille bastâ et martsî ào pousto avoué la rouilliére dégrucha et on ge potsi, et on le fourra ào violon.

Dévai la né, Grudzon démandâ à on autre gapion que fasâi onna tornâie pè vai lo violon, la permechon d'allâ yo lè damès vont à pî et coumeint ressaillesâi, on apportâvè à la preson onna fenna soula qu'ein avâi onna bombardâie à tot teri bas et onna beinda d'einfants et d'autrêz dzeins vegnont cein vouaiti tanquié su la porta dâo cachot. Grudzon profité dè cè momeint po sè fourra permi lo mondo et dese ào gapion que vegnâi d'eincliourè la fenna, et qu'étai onco on autre gapion :

— Ditè-vai ! l'est onna vergogne que la vela dè Losena n'aussè rein de mi po reduirè lè soulons quand l'ont bu on coup.

— Quoui êtè vo, dese lo gapion à Grudzon, que trabetsivè, ade ?

— Vo z'êtè bin curieux, dese Grudzon.

— Voutrou nom, vo dio !

— Eh ! bin su venu à Losena avoué ma cousena Fanchette que l'a z'u lo malheu dè bairè on verro, que vo s'ai met dedein.

— Ah ? bin se vo ne volliai pas l'ai allâ assebin foté mè lo camp tot lo drâi et pi vito.

Grudzon ne lo sè fe pas derè dou iadzo (la Fanchette n'étai pas mé sa cousena que l'an quarante) ; ye sè ramassa dè pè Losena ào pe vito, et quand lo gapion que s'étai battu avoué li, et lo carbatier vegniront po vaire coumeint volliavè pahi lè dégâts de la pinta, l'osé n'étai perein dein la cage et l'euront bio corré après li dein lè cabarets, nix ! pas trace dè Grudzon.

N'étai tot parai pas tant bête.

F. G.

Lausanne, 1<sup>er</sup> mars 1875.

Monsieur le rédacteur,

Lorsqu'un Etat, une commune ou une société veulent élever un édifice ou un monument, ils ouvrent un concours public ; pourquoi la commune de Lausanne ne procéderait-elle pas ainsi pour la nouvelle organisation de ses écoles primaires, qui est chose autrement importante et complexe qu'un bâtiment ? Si j'avais voix au chapitre, je ferais une motion ainsi conçue :

« Un concours est ouvert sur l'organisation des écoles primaires de la ville de Lausanne.

» Chaque mémoire sera accompagné d'un projet de règlement organique et d'un programme des cours.

» Les mémoires ne seront pas signés ; ils porteront une épigraphe qui sera répétée dans un pli cacheté, avec le nom et l'adresse de l'auteur.

» Une commission, dont les membres pourront être pris en dehors du Conseil, sera chargée de les examiner et de faire rapport.

» Les trois meilleurs mémoires recevront chacun un prix de 150, 100 et 75 francs, etc., etc. »

Personne ne contestera les avantages considérables qui résulteraient de cette manière de procéder, en usage, du reste, dans beaucoup de localités importantes.

Agréez, etc.

J. D.

On lisait encore au commencement de ce siècle, dans le Code criminel du canton de Glaris, cette disposition barbare :

..... « S'il s'agit d'un voleur Juif, on doit premièrement lui demander s'il veut adopter la foi chrétienne et recevoir le baptême. S'il dit que oui, un ecclésiastique le baptise par devant le Tribunal, après quoi il est jugé comme un chrétien; s'il veut par contre rester juif, le jugement sera rendu comme suit : Il sera pendu par les pieds avec une corde ou une chaîne, comme voleur, à un gibet dressé expressément pour lui entre deux chiens enragés, et si élevé entre le ciel et terre que l'herbe puisse croître sous lui et qu'il puisse commander aux chiens, aux oiseaux et à l'air, étant de cette manière étranger à la terre. Et messieurs les juges ordonneront des gardes et des gens autour du gibet pour le garder jusqu'à ce que mort s'ensuive, afin que cette vile créature ne fasse plus ni bien ni mal, et lorsque cela sera exécuté la loi sera satisfaite. »

### A DOUARNENEZ

#### III

— Allons, Mme la Vierge me protège ! dit Stevan en retirant de la petite cambuse sa fiole d'eau-de-vie, son lard fumé et ses deux meules de pain en bon état.

Et, comme il n'avait rien de mieux à faire, il s'assit par terre et mangea de bon appétit; après quoi il chercha dans sa tête le moyen de se rendre à l'île du Lok, qu'il apercevait devant lui, au sud.

Deux idées se présentèrent tout d'abord à son esprit : celle d'attendre l'arrivée de quelques pêcheurs, celle de gagner le Lok à la nage, en se reposant sur des îlots intermédiaires.

Cette dernière lui paraissant la plus prudente et la plus pratique, c'est à elle qu'il s'arrêta.

Vers midi, il se déshabilla, mit ses effets et ses provisions dans l'arrière de sa barque, qui formait une caisse, se jeta à l'eau et poussa cette caisse devant lui.

Il lui fallut trois heures pour atteindre le Lok, où il prit pied triomphalement, par un soleil splendide qui remplissait de joie les oiseaux de l'île et leur faisait prodiguer leurs trilles les plus brillants.

— J'y suis ! s'écria-t-il en se dressant sur la grève; à moi maintenant les trésors de la Groac'h !

Et, prenant ses vêtements, il se rhabilla à la hâte.

L'île du Lok, située au-dessous de celle de Penfret, n'a guère qu'une demi-lieue de tour; ce qui la distingue des

autres Glénans, c'est qu'elle renferme un étang (d'où son nom) d'eau saumâtre de deux cents pas de long sur cent cinquante de large, étang au fond duquel une légende, perpétuée par les *Diecrevellerss* et les *Mervailherrs*, les conteurs, les rapsodes bretons, place le palais enchanté d'une sorcière de la pire espèce, cent fois riche comme feu Crésus.

L'histoire de la Groac'h de l'île du Lok est très populaire dans le Finistère; de Quimperlé à Morlaix, de Carhaix à Brest, chaque mère de famille est à même de la raconter à ses enfants, avec plus ou moins de variantes: mais tout le monde ne la connaît pas, nous la résumerons ici pour nos lecteurs, d'après Emile Souvestre, un Breton bretonnant, qui a recueilli et traduit avec un soin particulier les meilleurs contes des *quatre évêchés* (1).

Il s'agit d'une servante et d'un garçon de ferme, promis l'un à l'autre dès le berceau, mais qui, faute de quelques écus, se voient forcés de reculer indéfiniment leurs épouailles.

« Si nous avions seulement de quoi acheter une petite vache et un pourceau maigre, disait Houarn (le garçon), je louerais à notre maître un morceau de terre, le curé nous marierait, et nous irions demeurer ensemble.

» Et sur ce, malgré les prières de sa promise, il s'en va à la recherche du pécule qu'il lui faut, et en entendant, par hasard, parler de la Groac'h, se rend bravement à l'île du Lok conduit par un batelier de la baie de la Forest.

» Il trouva sans peine l'étang placé au milieu de cette île, qui est entouré de gazons marins à fleurs roses. Comme il en faisait le tour, il aperçut, vers une des extrémités, à l'ombre d'une touffe de genêts, un canot couleur de mer qui flottait sur les eaux dormantes. Ce canot avait la forme d'un cygne endormi, la tête sous son aile.

» Houarn, qui n'avait jamais rien vu de pareil, s'approcha avec curiosité et entra dans la barque pour mieux la voir, mais à peine y eut-il mis le pied que le cygne eut l'air de s'éveiller; sa tête sortit de dessous ses plumes, ses larges pattes s'étendirent sur l'eau, et il s'éloigna brusquement du rivage.

» Le jeune homme poussa une exclamation d'effroi; mais le cygne avança plus vite vers le milieu de l'étang. Houarn voulut se jeter à la nage; alors l'oiseau enfonce son bec dans les eaux et plongea en l'entraînant avec lui.

» Le Léonard (Houarn), qui ne pouvait crier sans boire la mauvaise eau de l'étang, fut forcé de se taire, et parvint ainsi à la demeure de la Groac'h.

» C'était un palais de coquillages qui surpassait tout ce que l'on pouvait imaginer. On y arrivait par un escalier de cristal fait de telle manière que, lorsqu'on y posait le pied, chaque marche chantait comme un oiseau des bois! Tout autour on voyait d'immenses jardins où grandissaient des forêts de plantes marines et des pelouses d'algues vertes toutes parsemées de diamants au lieu de fleurs.

» La Groac'h était couchée dans la première salle, sur un lit d'or.

» Elle était habillée d'une toile verte de mer, fine et souple comme une vague; ses cheveux noirs, entremêlés de corail, tombaient jusqu'à ses pieds, et son visage blanc et rose ressemblait, pour l'éclat, à l'intérieur d'un coquillage.

» Houarn s'arrêta, tout ébloui de voir une créature si belle; mais la Groac'h se leva en souriant et s'avanza vers lui.

» Sa démarche était si souple qu'on eût dit un des flots blancs qui courrent sur la mer. Elle salua le jeune Léonard.

(1) Dol, Tréguier, Léon, Cornouailles.

(A suivre.)

L. MONNET.

### THÉÂTRE DE LAUSANNE

Demain dimanche : *L'ange de minuit*, pièce fantastique en 6 actes. Mardi 9 mars : première représentation de *Lausanne à vol d'oiseau*, revue locale en 5 tableaux.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY